

CPAM DU BAS-RHIN 16 RUE DE LAUSANNE
67090 STRASBOURG CEDEX
0003021288 70803 168
DESTINEO MD7 CI 1505 17.09.10 13 MARS LES DOCKS PPDC

Dr BRONNER CLAUDE
2 R DE HASLACH
67200 STRASBOURG

Le 15/09/2010

Cher confrère,

Le Haut Conseil de la santé publique, dans son avis du 23 avril 2010 relatif à la stratégie vaccinale contre la grippe saisonnière pour la saison 2010/2011, recommande la vaccination des professionnels de santé.

Cette année, à la demande du ministère de la Santé et des Sports, l'Assurance Maladie invite personnellement les médecins généralistes, les infirmier(e)s et les sages-femmes, professionnels de santé particulièrement impliqués, à se faire vacciner. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de santé publique d'amélioration de la couverture vaccinale et de maintien de la continuité des soins en cas d'épidémie.

Vous trouverez ci-joint à cet effet, un imprimé à compléter permettant la prise en charge du vaccin.

Nous comptons sur votre mobilisation personnelle et vous prions de croire, cher confrère, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Médecin conseil national
CNAMTS**

Professeur Hubert Allemand

**Médecin conseil national
RSI**

Docteur Antoine Perrin

**Médecin conseil national
MSA**

Professeur Patrick Choutet



n° 11264*02

vaccination anti-grippale

notice d'utilisation

volet 1 - prise en charge du vaccin anti-grippal :

A remplir par votre médecin pour la prescription du vaccin anti-grippal et par votre pharmacien pour la délivrance gratuite de ce vaccin.

volet 2 - prescription de l'injection du vaccin anti-grippal :

A remplir par votre médecin, s'il le souhaite, pour prescription de l'injection par un(e) infirmier(e) et à compléter par l'infirmier(e) s'il (elle) effectue la vaccination.

Ce volet 2 est à retourner à votre centre de paiement avec la feuille de soins remise par votre infirmier(e).

prise en charge du vaccin anti-grippal

valable du 20/09/2010 au 31/12/2010

(art. L 262-1 et R 261-2 du Code de la sécurité sociale)

(volet 1)
à remettre à votre
pharmacien

N° d'immatriculation : 1.51.01.67.130.005 / 95

Bénéficiaire de la prise en charge : BRONNER CLAUDE

Date et rang de naissance du bénéficiaire : 01.01.1951 / 1

Code organisme :

Exp : CPAM DU BAS-RHIN

16 RUE DE LAUSANNE B.P. 408 R

67 090 STRASBOURG CEDEX

à remplir par le médecin		à remplir par le pharmacien	
spécialité prescrite	identification et signature du médecin	date de délivrance	identification et signature du pharmacien
date de prescription			

prescription de l'injection du vaccin anti-grippal

prise en charge du vaccin valable du 20/09/2010 au 31/12/2010

(art. L 262-1 et R 261-2 du Code de la sécurité sociale)

(volet 2)
à adresser à
l'organisme de
sécurité sociale pour
remboursement avec
la feuille de soins
auxiliaire médical(e)

N° d'immatriculation : 1.51.01.67.130.005 / 95

Bénéficiaire de la prise en charge : BRONNER CLAUDE

Date et rang de naissance du bénéficiaire : 01.01.1951 / 1

Code organisme :

à remplir par le médecin		à remplir par l'infirmier(e)	
injection par un(e) infirmier(e)	identification et signature du médecin	date d'exécution de l'injection	identification et signature de l'infirmier(e)
date de prescription			

La loi 78.17 du 6.1.78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

S3323c



15548

401506302128847408